

sa présence est officiellement constatée à partir de 1623, mais qu'il devait habiter depuis quelque temps. Le titre d'ingénieur du Roy que Maupin prend dans divers actes de cette époque laisserait à supposer qu'il était employé, en cette qualité, à la généralité de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Les fonctions d'ingénieur du Roy n'étaient pas alors un office, mais simplement un emploi qui dépendait du surintendant des fortifications et des gouverneurs des provinces, qui les employaient le plus souvent temporairement et les renvoyaient lorsqu'ils n'avaient plus besoin de leurs services. Il en était de même à l'armée pour les ingénieurs chargés de conduire les sièges des places fortes.

Les ingénieurs étaient peu nombreux à cette époque et ne formaient pas un corps spécial. Ce n'est qu'à partir de l'année 1667, que Louis XIV reconnaissant la nécessité d'avoir à son service des gens éclairés et capables de le servir dans les sièges et les places, mit sur pied et entretint un grand nombre d'ingénieurs.

La plupart des ingénieurs du département de Louvois avaient été tirés des régiments d'infanterie. Ils avaient d'abord servi à la guerre comme ingénieurs volontaires ou dans les places comme inspecteurs des travaux; c'était un noviciat que Louvois avait établi. Ce grand ministre admit au nombre des ingénieurs de son département quelques entrepreneurs qui avaient une probité reconnue et qui, en même temps, étaient propres à la guerre. Quand il était content de leurs services, il leur permettait d'acheter une compagnie ou il leur en donnait une d'un nombre d'hommes déterminé. Les ingénieurs portaient l'uniforme des régiments auxquels ils appartenaient. Après la paix de